

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 octobre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Marie-Claude Lamarche
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2014-1293-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1294-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1295-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 OCTOBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 octobre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard en y indiquant que les résolutions numéros CE-2014-1270-REC et CE-2014-1271-REC sont des décisions du comité exécutif et non pas des recommandations au conseil.

CE-2014-1296-DEC CMM / PROJET PAMLSA

ATTENDU la lettre du 15 octobre 2014 de la Communauté métropolitaine de Montréal adressée à M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, concernant le dépôt de mémoires, lettres et autres documents lors de la consultation sur le projet de plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA) ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

CE-2014-1297-DEC REFUS / AIDE FINANCIÈRE / MAMOT / RÉFECTION / HÔTEL DE VILLE

ATTENDU la lettre du 10 octobre 2014 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire adressée à M. Luc Papillon, directeur général de la Ville de Terrebonne, à l'effet que la demande d'aide financière faite dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 (RECIM), pour le remplacement complet de la brique, des fenêtres et des portes

extérieures, travaux d'isolation et d'étanchéité, réfection des éléments architecturaux, réfection du tout de la tour de l'Hôtel de Ville n'a pas été retenue ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

CE-2014-1298-DEC ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA VILLE DE BOIS-DES-FILION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LORRAINE

ATTENDU la demande d'accès à l'information faite par M. Luc Papillon, directeur général de la Ville de Terrebonne, afin d'obtenir de la Ville de Bois-des-Filion copie de l'entente intermunicipale sur la fourniture de service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la ville de Lorraine ;

ATTENDU la réception de cette entente le 24 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'entente intermunicipale sur la fourniture de service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la ville de Lorraine laquelle a une durée de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

CE-2014-1299-DEC COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / DÉCISION / ACTION RH LANAUDIÈRE

ATTENDU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières présentée par Action RH Lanaudière à la Commission municipale du Québec le 11 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une décision de la Commission municipale du Québec a été rendue dans ce dossier en date du 17 octobre 2014 par laquelle la Commission accorde une reconnaissance à l'organisme Action RH Lanaudière à l'égard de l'immeuble situé au 3395, boulevard de la Pinière sur le territoire de la ville de Terrebonne, et ce, à compter du 22 juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision de la Commission municipale du Québec accordant une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'organisme Action RH Lanaudière à l'égard de l'immeuble situé au 3395, boulevard de la Pinière, et ce, à compter du 22 juillet 2013.

CE-2014-1300-DEC PARTAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ / MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU la lettre du 16 octobre 2014 de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, indiquant que dans le cadre des modalités relatives au partage des produits de la criminalité un chèque de 29 291\$ est transmis à la Ville de Terrebonne suite à des opérations policières qui ont mené à la confiscation des biens ou à la condamnation aux amendes d'organisations criminelles au 31 mars 2014 ;

ATTENDU également que la ministre remercie la Ville pour les efforts déployés par le service de police en ce domaine ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre et de la copie du chèque de 29 291\$ mentionnés ci-dessus.

**CE-2014-1301-DEC PDZA / RETRAIT DES REPRÉSENTANTS DE L'UPA
SUITE À L'ANNONCE DU DÉMÉNAGEMENT EN
ZONE AGRICOLE DE L'AÉROPORT DE MASCOUCHE
/ MRC LES MOULINS**

ATTENDU la lettre du 9 octobre 2014 du préfet de la MRC Les Moulins, M. Jean-Marc Robitaille, adressée à M. Marcel Papin, président de la Fédération de l'UPA Lanaudière, et à M. Stéphane Sansfaçon, président du Syndicat UPA L'Assomption – Les Moulins, dans le cadre du retrait des représentants de l'UPA suite à l'annonce du déménagement en zone agricole de l'aéroport de Mascouche ;

ATTENDU la position du Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans une lettre datée du 12 août dernier, à savoir :

« (...) l'activité aéronautique est de compétence exclusive du gouvernement fédéral et nos outils d'intervention municipaux ne peuvent régir cette activité. Toutefois, ces outils municipaux doivent être élaborés en fonction de leurs objectifs dans les champs de compétences municipales et n'ont pas à tenir compte des activités fédérales qui seraient conflictuelles. »

et souligne également que le processus relatif aux travaux d'élaboration du PDZA de la MRC Les Moulins implique que la MRC doit :

« (...) inclure des actions dans le cadre de la législation provinciale en vigueur qui permettent notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté, dont une croissance de 6% de la superficie des terres en culture et la protection de 17% du territoire métropolitain d'ici 2031 afin d'assurer la conservation des bois, des corridors forestiers et des milieux humides. »

et ajoute finalement que :

« Les objectifs du PDZA visent essentiellement à protéger et à mettre en valeur le territoire agricole par des activités agricoles, agroforestières et forestières. Les activités aéronautiques ne correspondent pas à ces objectifs. »

ATTENDU QUE la lettre indique que la MRC souhaite qu'un représentant de la Fédération de l'UPA Lanaudière et du Syndicat UPA L'Assomption-Les Moulins se joignent aux différents comités afin de produire ensemble un *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) qui sera profitable pour toute la collectivité agricole de la MRC ;

ATTENDU QUE la lettre indique aussi qu'en conformité avec le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la CMM, le PDZA ne changera pas la situation et va venir confirmer la position de la MRC relativement à la vocation agricole de ce secteur ;

ATTENDU QUE la lettre indique qu'il n'appartient pas à la MRC d'intervenir dans un dossier qui relève de la compétence de la Ville de Mascouche, comme cela est le cas pour le dossier de la relocalisation de l'aéroport de Mascouche ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 9 octobre 2014 dont les objets sont mentionnés ci-dessus.

CE-2014-1302-DEC APPUI / MRC / PRÉFET / CMM

ATTENDU la lettre du 17 octobre 2014 du directeur général de la MRC Les Moulins, M. Daniel Pilon, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, préfet de la MRC Les Moulins, ainsi que la résolution numéro 9668-10-14 adoptée par la MRC le 15 octobre 2015 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins réitère son appui

et sa confiance à l'endroit du maire de la Ville de Terrebonne et préfet à titre de représentant de la MRC au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal conformément à la résolution numéro 9187-11-13 adoptée par le conseil de la MRC lors de sa séance du 27 novembre 2013 en conformité de l'article 10 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la lettre du directeur général de la MRC Les Moulins et de la résolution qui l'accompagne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des documents mentionnés ci-dessus.

CE-2014-1303-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 16 septembre 2014 ;
- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 23 septembre 2014.

CE-2014-1304-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 23 SEPTEMBRE 2014

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 23 septembre 2014, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2014-09-23/03	Installation de balises à chevrons diagonaux pour identifier les terre-pleins sur le boulevard Lucille-Teasdale ;
CC-2014-09-23/04	Interdiction de stationnement sur la rue Bigras, près de la sortie du parc (déjà interdit du côté du parc) ;
CC-2014-09-23/05	Sécuriser le passage piétonnier à côté du 5200, rue Guérin (marquage au sol + panneaux à installer) ;
CC-2014-09-23/06	Installation de signalisation dans le débarcadère situé devant la nouvelle garderie du 1230, boulevard Lucille-Teasdale ;
CC-2014-09-23/07	Installation d'un panneau réfléchissant devant le 920, côte de Terrebonne ;
CC-2014-09-23/09	Installation de panneaux « traverse de chevaux » face au nouveau centre équestre situé au 1285, chemin Saint-Roch ;
CC-2014-09-23/10	Interdiction de stationnement sur l'ensemble de la rue Jean-Monnet, des deux (2) côtés.

CE-2014-1305-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 169 599,88\$ préparée le 16 octobre 2014 ;
- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 25 802,52\$ préparée le 21 octobre 2014.

CE-2014-1306-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 911 229,95\$ préparée le 17 octobre 2014.

CE-2014-1307-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS À TEMPS PARTIEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Martine Allard au poste de préposée aux prêts à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 26 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1308-DEC ÉVALUATION DE FONCTION CADRE

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude de la demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Adjoint au directeur	ressources humaines	8

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

CE-2014-1309-DEC PÉRIODE D'ESSAI / COORDONNATEUR / DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le 26 juin 2014, le comité exécutif autorisait la nomination de M. Sébastien Bertrand à titre de coordonnateur à la Direction générale ;

ATTENDU QUE M. Sébastien Bertrand a terminé sa période de probation à ce poste, le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint, que M. Sébastien Bertrand soit et est confirmé à titre de coordonnateur à la Direction générale.

**CE-2014-1310-REC RÉORGANISATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE / MODIFICATION DE L'UNITÉ DE
L'ENTRETIEN MÉNAGER ET SOUTIEN AUX
ACTIVITÉS**

ATTENDU le transfert de l'unité des appariteurs-concierges au sein de la Direction du loisir et vie communautaire en 2003 ;

ATTENDU la croissance constante des besoins et du nombre d'employés pour cette unité de même que la mise en place et la gestion de plusieurs projets tels que la réorganisation du travail, le plan de formation, l'audit des méthodes de travail, etc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'appellation de l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités pour être renommée le service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la modification de l'appellation de l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités pour le service de l'entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux et que M. Jean-Paul Desroches soit nommé à titre de chef de service.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2014-1311-DEC EMPAUCHE TEMPORAIRE / CONSEILLÈRE EN
SANTÉ ET SÉCURITÉ / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Susy Boyer, conseillère en santé et sécurité à la Direction des ressources humaines, et ce, pour un congé de maternité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'embaucher Mme Karine Charbonneau à titre de conseillère en santé et sécurité à la Direction des ressources humaines, et ce, à compter du 27 octobre 2014 pour une période approximative de douze (12) mois. Que le salaire de Mme Charbonneau soit fixé à l'échelon 2 de la classe 4 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Karine Charbonneau.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-1312-REC AUTORISATION / SIGNATURE / RENOUELEMENT /
ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE
SERVICES POLICIERS / VILLE DE BOIS-DES-FILION**

ATTENDU la présentation du dossier de renouvellement de l'entente concernant la fourniture de services policiers avec la Ville de Bois-des-Filion ;

ATTENDU QUE cette entente sera renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance des principales modifications apportées à l'entente actuelle avec la Ville de Bois-des-Filion ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour la fourniture de services policiers, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-1313-REC AUTORISATION / SIGNATURE / RENOUELEMENT /
ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE
SERVICES POLICIERS / VILLE DE SAINTE-ANNE-
DES-PLAINES**

ATTENDU la présentation du dossier de renouvellement de l'entente concernant la fourniture de services policiers avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

ATTENDU QUE cette entente sera renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance des principales modifications apportées à l'entente actuelle avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la fourniture de services policiers, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-1314-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE
DES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR AUGMENTER LES
PERFORMANCES DE LA STATION DES EAUX USÉES DU
SECTEUR LA PLAINE (INFRASTRUCTURE ET
INSTALLATION D'UN DÉGRILLEUR ET D'UN RÉACTEUR
UV)**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux nécessaires pour augmenter les performances de la station des eaux usées du secteur La Plaine (installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV) (SA14-7030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 août 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Tetra Tech QI inc.	15,19	90 830,25\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	14,02	103 362,53\$ t.t.c.
Axor Expert-conseil	12,18	114 246,06\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	11,96	117 274,50\$ t.t.c.
Dessau	--	--

ATTENDU QUE la firme Dessau ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 octobre 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tetra Tech QI inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **TETRA TECH QI INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux nécessaires pour augmenter les performances de la station des eaux usées du secteur La Plaine (installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV), pour un montant de 79 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 615. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0443 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2014-1315-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC DANS DIVERSES RUES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-761-DEC, adoptée le 12 juin 2013, acceptant la soumission de la société Dessau pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc pour un montant de 78 757,88\$ (t.t.c) (SA13-7017) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 16-01-2014, adoptée le 20 janvier 2014, acceptant la soumission de la société Charex inc. pour des travaux de gainage des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc sur diverses rues de la ville pour un montant révisé de 1 517 309,02\$ (taxes en sus) (SA13-7036) ;

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation des conduites d'égout sanitaire ont été retirés de la soumission ;

ATTENDU QUE la firme Dessau a dû préparer un deuxième (2^e) appel d'offres pour retourner en soumission pour les travaux de réhabilitation d'égout et en assurer la surveillance ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 335-07-2014, adoptée le 7 juillet 2014, acceptant la soumission de la société Gainex inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur diverses rues prévus au programme TECQ pour un montant de 249 410,67\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la société Dessau a présenté des honoraires supplémentaires de 18 396\$ (t.t.c.) pour la surveillance supplémentaire des travaux d'aqueduc relié à l'augmentation du délai de réalisation des travaux de la société Charex inc. ainsi que les honoraires supplémentaires de 27 594\$ (t.t.c.) pour la préparation du 2^e appel d'offres pour les plans, devis et surveillance des travaux de réhabilitation de l'égout octroyé à la société Gainex inc. ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires émis par la firme Dessau et autorise la trésorière à payer un montant de 40 000\$ (taxes en sus) à la société Dessau, à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 570 et 571-1. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2014-0374 et 2014-0367 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

**CE-2014-1316-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE REVÊTEMENT
BITUMINEUX SUR LA RUE THÉODORE-VIAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de revêtement bitumineux sur la rue Théodore-Viau (SA14-7026) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 octobre 2014 à 11 h 02, à savoir :

Uniroc Construction inc.	449 675,27\$ t.t.c.
Groupe Exagone s.e.c.	486 482,22\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	496 501,43\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	503 665,23\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	518 696,97\$ t.t.c.
Construction Bauval inc.	533 415,02\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	554 731,38\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	575 208,43\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Uniroc Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 octobre 2014 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 639 261\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Uniroc Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **UNIROC CONSTRUCTION INC.**, datée du 14 octobre 2014, pour des travaux de revêtement bitumineux sur la rue Théodore-Viau, le tout pour un montant de 391 107\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 483. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0448 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2014-1317-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE CLAUDE-LÉVEILLÉE, DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE ET L'ÉCLAIRAGE SUR LA BRETELLE DE L'AUTOROUTE 640

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillé, de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et l'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640 (SA14-7032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 octobre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Bruneau Électrique inc.	599 550,94\$ t.t.c.
Groupe Exagone s.e.c.	687 496,46\$ t.t.c.
Construction Bauval inc.	746 423,45\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	759 570,69\$ t.t.c.
Les Constructions & Pavage Jeskar inc.	762 604,69\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	769 949,06\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	798 407,10\$ t.t.c.
Demix Construction – Division de Holcim (Canada) inc.	814 290,89\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Bruneau Électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 octobre 2014 par Mme Ève Leduc, ingénieure de la firme AECOM ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 804 825\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Bruneau Électrique inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 7 octobre 2014, pour des travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Claude-Léveillé,

de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière et l'éclairage sur la bretelle de l'autoroute 640, le tout pour un montant de 521 462\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 552 et 466-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0449 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2014-1318-REC MODIFICATION / RÈGLEMENT 587 / TARIFICATION

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les tarifs pour différentes activités et ainsi mettre les nouveaux tarifs en application pour les inscriptions de la session hiver 2015 ;

ATTENDU QUE les modifications se lisent comme suit :

- augmentation du coût du billet de spectacle de danse de $\pm 5\%$ (de 11\$ à 11,50\$ t.t.c.) ;
- ajout d'un frais de 5\$ (t.t.c.) par participant au spectacle de danse pour le prêt du costume ;
- augmentation du coût de location des tables pour le Salon des métiers d'art de 5% (de 61,43\$ à 64,50\$ t.t.c.) ;
- augmentation des coûts d'inscription aux activités de camps de jour (toutes catégories) de 5% (à titre d'exemple une semaine de camp régulier passera de 35,50\$ à 37,30\$) ;
- augmentation des coûts d'inscription aux activités aquatique (toutes catégories) de 5% (à titre d'exemple, un cours de niveau Tortue de mer (2 ans) passera de 46,10\$ à 48,84\$) ;
- augmentation des coûts de location des bassins à la piscine de 5% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.

CE-2014-1319-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN ARRÊT-BALLE ET DES CLÔTURES DE PROTECTION AU TERRAIN DE BALLE NUMÉRO 3 DU PARC PHILIPPE-VILLENEUVE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un arrêt-balle et des clôtures de protection au terrain de balle numéro 3 du parc Philippe-Villeneuve (SA14-6059) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} octobre 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 octobre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Les Clôtures Arboit inc.	53 972,71\$ t.t.c.
166346 Canada inc.	55 331,72\$ t.t.c.
Clôture Spec II inc.	56 676,93\$ t.t.c.
9220-9733 Québec inc. (PLC)	63 075,29\$ t.t.c.
G. Daviault ltée	65 305,80\$ t.t.c.
Lavallée et Frères (1959) ltée	77 000,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Clôtures Arboit inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Clôtures Arboit inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **LES CLÔTURES ARBOIT INC.**, datée du 16 octobre 2014, pour la construction d'un arrêt-balle et des clôtures de protection au terrain de balle numéro 3 du parc Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant de 46 943\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 595. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0447 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1320-DEC FÊTE DE L'HALLOWEEN / COMITÉ DES BONS VOISINS DE L'ÎLE SAINT-JEAN / 31 OCTOBRE 2014

ATTENDU la demande du comité de loisirs Les Bons Voisins de l'Île-Saint-Jean pour tenir une fête de l'Halloween, au parc Daunais, le vendredi 31 octobre 2014 entre 16h et 21h (lors de cette activité, l'extérieur du chalet sera décoré);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le comité de loisirs Les Bons Voisins de l'Île-Saint-Jean à tenir une fête de l'Halloween au parc Daunais, le vendredi 31 octobre 2014 entre 16h et 21h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

- 1) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité.
- 2) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site identifié ci-dessus.
- 3) Banderoles et décoration**
La mise en place de banderoles est permise de même que de la décoration extérieure. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-1321-DEC FÊTE DE LA MARCHÉ / ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS / 31 OCTOBRE 2014

ATTENDU la demande faite par l'école de l'Orée-des-Bois afin d'utiliser le chemin public pour une parade de l'Halloween dans les rues de la ville de Terrebonne, secteur La Plaine, le vendredi 31 octobre 2014 à compter de 9h20 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'école de l'Orée-des-Bois à tenir l'activité de parade de l'Halloween le vendredi 31

octobre 2014 à compter de 9h20 (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps), selon les trajets suivants :

Trajet court (préscolaire) :

Rue Rodrigue vers la droite, rue Adonis vers la droite, deuxième (2^e) entrée de la rue des Albatros vers la droite, entrée dans la cour d'école

Trajet long (autres niveaux) :

Rue Rodrigue vers la droite, rue Adonis vers la droite, rue de l'Aubier vers la droite, rue Ouellette vers la droite, rue Rodrigue vers la droite

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

CE-2014-1322-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire